



2.1

DEC_0117_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT**SIGNATURE DU DEVIS AURH POUR LA RÉVISION DU PLUI**

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° 109_2024 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle en date du 04 Novembre 2024,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à un bureau d'études pour l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal,

Le Président décide de signer le devis émis le 10 Juin 2025, par l'AURH (Agence d'Urbanisme Le Havre – Estuaire de la Seine) sis 4 Quai Guillaume le Testu 76600 LE HAVRE, afin de remplir une mission d'élaboration du PLUi, pour le compte de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle.

La mission contient les éléments suivants :

Les phases de la mission	Montant HT
Lancement	5.600,00 €
Diagnostic territorial et état initial de l'environnement	52.500,00 €
Evaluation environnementale	7.700,00 €
Projet d'aménagement et de développement durables	19.600,00 €
Orientations d'aménagement et de programmation	53.900,00 €
Règlement écrit et traduction graphique	61.600,00 €
Arrêt de projet	25.200,00 €
Enquête publique et approbation du PLUi	18.200,00 €
TOTAL	244.300,00 €

Le montant total de la mission est de 244.300,00 € H.T.

Des options peuvent être rajoutées sur demande de la collectivité à savoir :

Intitulé	Montant HT
Participation aux conseils municipaux – arrêt PLUi	700,00 €
Réunion supplémentaire (COPIL, COTECH, rencontre commune, réunion	700,00 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 08/07/2025

ID : 027-200065787-20250702-DEC_0117_2025-AU



Intitulé	Montant HT
PPA, atelier, ...)	
Elaboration de la modification simplifiée n°3 (hors évaluation environnementale)	9.000,00 €

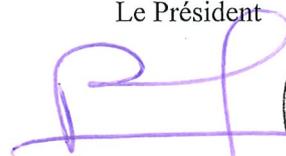
Les conditions de règlement sont les suivantes :

- Le règlement des factures s'effectue en fonction de l'avancement des différentes phases de la mission.

La convention correspondante à ce devis sera signée ultérieurement par Monsieur le Président.

Fait à Pont-Audemer, le 2 juillet 2025

Le Président



Francis COUREL